



Présentation du programme de législature 2012-2017

12 octobre 2012

Déroulement de la présentation

- I. Introduction
 - II. Les axes du programme de législature
 - III. Les mesures du programme de législature
 - IV. Financement du programme de législature
Planification financière 2014-2017
 - V. Conclusion
 - VI. Questions
-

I. Introduction

Le canton de Vaud en 2012

- Des avantages et des opportunités : le redressement opéré - le rayonnement retrouvé – son attrait - ses atouts reconnus - son ouverture – un dynamisme économique supérieur à la moyenne suisse – la capacité d’innovation - des finances assainies
 - ▶ Des préoccupations : le logement – la sécurité – l’adéquation des infrastructures – l’environnement – l’emploi et l’intégration à la société – le vieillissement de la population
 - ▶ Des incertitudes : le contexte économique et financier international - la dette en Europe - les effets des conflits dans le monde - la nouvelle donne énergétique
-

I. Introduction

Les défis de la législature

- ▶ Consolider les atouts du canton et son rayonnement
 - ▶ Adapter les politiques publiques et les investissements aux effets de la démographie
 - ▶ Veiller à maintenir le dynamisme économique
 - ▶ Renforcer la cohésion sociale ainsi que l'intégration au monde du travail
-

II. Les axes du programme de législature

Les cinq axes

- ▶ **ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE**
 - ▶ **SOUTENIR LA CROISSANCE ET LE POUVOIR D'ACHAT**
 - ▶ **SOUTENIR LA RECHERCHE - FORMER - INTEGRER AU MARCHE DU TRAVAIL**
 - ▶ **INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON**
 - ▶ **OPTIMISER LA GESTION DE L'ETAT**
-

III. Les mesures

ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE

1.1. Dynamiser la production de logement - rendre le logement plus accessible.

- Pour augmenter la production et la rénovation de logements, stimuler le partenariat public-privé et inciter les acteurs privés et institutionnels à investir dans ce secteur
 - Renforcer le soutien logistique aux politiques communales de logement grâce à la montée en puissance de l'Unité logement
 - Soutenir la création de logements en favorisant l'achat de terrain par les communes et, à titre subsidiaire, par l'Etat
 - Intégrer le logement dans la politique des pôles de développement
-

III. Les mesures

ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE

1.2. Lutter contre l'augmentation des violences – renforcer la sécurité

- Renforcer la présence policière en vue notamment de lutter contre la délinquance de rue, la traite d'êtres humains, le trafic de stupéfiants, les cambriolages, les violences domestiques, le hooliganisme, les violences contre les forces de l'ordre et la criminalité transfrontalière
 - Renforcer la coopération entre tous les partenaires sécuritaires en augmentant les effectifs policiers (dans le cadre de l'accord passé le 21.2.2012) en développant et en adaptant les infrastructures de façon à optimiser les synergies entre les acteurs de la chaîne pénale
 - Assurer aux policiers une formation de haute qualité, en diversifiant les prestations délivrées par l'Académie de police
-

III. Les mesures

ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE

1.2. Lutter contre l'augmentation des violences – renforcer la sécurité (suite)

- Dans le cadre concordataire, créer de nouvelles places de détention administrative en vue de renvois, destinées aux étrangers délinquants en situation irrégulière
 - Examiner, au plan cantonal, la mise en oeuvre de procédures permettant de traiter les délits de manière rapide, coordonnée et cohérente dans la chaîne pénale (en particulier pour les mineurs)
 - Permettre aux communes de facturer de manière juste et appropriée, auprès de certains acteurs privés générateurs de nuisances, les coûts de sécurité induits par la vie nocturne
 - Accroître la sécurité routière, réduire le nombre d'accidents et la mortalité due à ceux-ci en renforçant la prévention et en optimisant les contrôles
-

III. Les mesures

ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE

1.3. Renforcer la politique pénitentiaire

- Adapter la politique pénitentiaire : individualisation de l'exécution des peines selon le régime de détention et le type de peine
 - En coordination avec les cantons partenaires, réaménager et augmenter le nombre de places dans les établissements de détention ; mettre en œuvre une stratégie d'infrastructures permettant une meilleure prise en charge de tous les détenus, y compris au niveau médical
 - Développer la gestion des ressources humaines sur les aspects de recrutement et de la formation des collaborateurs et collaboratrices du service ainsi que la valorisation de l'ensemble des métiers pénitentiaires
-

III. Les mesures

ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE

1.4. Anticiper les besoins en soins et en hébergement

- Construction de l'Hôpital Riviera-Chablais ; réalisation du centre universitaire de l'enfant et de l'adolescent sur le site du CHUV; rénovation et extension du site de Cery ; réorganisation des soins aigus dans le Nord vaudois
 - Personnes âgées : renforcement des soins à domicile, du soutien aux proches aidants et au bénévolat ; modernisation et extension du réseau d'EMS
 - Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé
-

III. Les mesures

ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE

1.5. Préserver l'environnement et gérer durablement les ressources naturelles

- Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau : revitalisation, micropolluants, qualité des eaux potables, 3ème correction du Rhône
 - Accompagner le développement urbanistique du canton en préservant la qualité de l'air- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels
 - Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et la ressource sol
-

III. Les mesures

ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE

1.6. Préserver le territoire pour y permettre un développement harmonieux des activités humaines

- Lutter contre le mitage du territoire par une coordination aux niveaux communal et régional des mesures d'implantation de logements, d'infrastructures, d'entreprises et de moyens transports
 - Optimiser le traitement des projets d'aménagement du territoire (organisation, procédures, délais de traitement des dossiers, coopération avec les communes)
 - Suivre et stimuler les projets d'agglomération et les projets de territoire régionaux
-

III. Les mesures

ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE

1.7. Développer l'accueil de jour des enfants

- Préciser les missions des milieux d'accueil de jour des enfants
- Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

III. Les mesures

SOUTENIR LA CROISSANCE ET LE POUVOIR D'ACHAT

2.1. Adapter la fiscalité des entreprises et des familles

- Revoir la fiscalité des entreprises, par la réduction d'un point de l'impôt sur le bénéfice des entreprises ; l'évolution de la fiscalité des sociétés dites à régime spécial est réservée, notamment en lien avec l'éventuelle réforme « Entreprises III »
- Réformer modérément la fiscalité des personnes physiques par des mesures ponctuelles en faveur des familles et des retraités et mise en œuvre des exigences fédérales relative à la contribution des personnes imposées à la dépense

Ces deux actions se réaliseront dans une enveloppe d'environ 60 millions de francs.

III. Les mesures

SOUTENIR LA CROISSANCE ET LE POUVOIR D'ACHAT

2.2. Adapter les allocations familiales et analyser l'évolution du PIB en regard de celle de la démographie

- Adapter progressivement les allocations familiales (enfants : 200 à 250, jeunes en formation : 250 à 330)
- Analyser l'évolution du PIB en regard de l'évolution démographique ; élaborer des stratégies conduisant à ce qu'il s'établisse une relation directe entre le dynamisme économique et la réduction du nombre de chômeurs

III. Les mesures

FORMER - SOUTENIR LA RECHERCHE- INTEGRER AU MARCHE DE L'EMPLOI

3.1. Accentuer le rôle et l'importance des Hautes Ecoles vaudoises aux niveaux national et international

- Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP
- Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé
- Adapter les infrastructures de la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipole) - Renforcer les Hautes écoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie
- Faire adopter et mettre en œuvre la loi vaudoise sur les hautes écoles de type HES pour que notre canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

III. Les mesures

FORMER - SOUTENIR LA RECHERCHE- INTEGRER AU MARCHE DE L'EMPLOI

3.2. Consolider l'enseignement obligatoire; poursuivre les réformes de la pédagogie spécialisée et de l'orientation professionnelle afin de renforcer le caractère intégratif du système de formation

- Mettre en œuvre la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) afin de concrétiser l'école choisie par les citoyen-nes notamment pour renforcer le français (33ème période)
- Faire adopter et appliquer la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) pour une meilleure intégration des élèves en situation de handicap à la vie de l'école
- Se baser sur une nouvelle loi sur l'orientation professionnelle (LOP) pour faciliter l'insertion dans le monde professionnel des jeunes sortant de la scolarité. Pérenniser le *case management* pour la formation professionnelle
- Renforcer la coordination interdépartementale et interservices dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention sociale dès le plus jeune âge

III. Les mesures

FORMER - SOUTENIR LA RECHERCHE- INTEGRER AU MARCHE DE L'EMPLOI

3.3. Améliorer l'accessibilité à la formation

- Faire adopter et mettre en oeuvre la Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle pour que toutes et tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations estudiantines dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants-es
- Développer le programme FORJAD / FORMAD afin de favoriser l'insertion durable dans le monde du travail des personnes à la recherche d'un emploi, grâce à la qualification professionnelle

III. Les mesures

FORMER - SOUTENIR LA RECHERCHE- INTEGRER AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

3.4. Favoriser le bon équilibre du marché du travail et lutter contre les distorsions de celui-ci, prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle, promouvoir l'égalité des genres

- Lutter contre le travail au noir et le dumping salarial, intensification des contrôles, application systématique des sanctions, établissement de contrats-types le cas échéant
- Dans le cadre de l'accès aux marchés publics, mieux pondérer les critères valorisant les entreprises qui assument notamment la formation d'apprentis, la réinsertion professionnelle et la responsabilité concernant les activités sous-traitées

III. Les mesures

FORMER - SOUTENIR LA RECHERCHE- INTEGRER AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

3.4. Favoriser le bon équilibre du marché du travail et lutter contre les distorsions de celui-ci, prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle, promouvoir l'égalité des genres (suite)

- Optimiser le dispositif d'aide et de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans le sens d'une meilleure adéquation entre la croissance et le taux de chômage
- Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'oeuvre- Promouvoir l'égalité des genres par des actions de sensibilisation orientées en particulier vers l'égalité salariale

III. Les mesures

FORMER - SOUTENIR LA RECHERCHE- INTEGRER AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

3.5. Développer un pôle de compétences vaudois dans les métiers de la terre

- Développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre, uni- ou multi-site (projet IMAGO)

III. Les mesures

INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON

4.1. Réaliser les projets liés au rayonnement du canton et de la Métropole lémanique - mettre en valeur l'atout sportif sur le plan international

- Soutenir la réalisation de projets phares pour le rayonnement du canton : plate-forme Pôle Muséal / MCBA, Blue Brain, Cluster Sport, AGORA (Centre du cancer), Parlement cantonal
- Faire avancer les intérêts de la Métropole lémanique, renforcer les collaborations à ce titre, intensifier les relations avec les autorités fédérales

III. Les mesures

INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON

4.1. Réaliser les projets liés au rayonnement du canton et de la Métropole lémanique - mettre en valeur l'atout sportif sur le plan international (suite)

- Faire reconnaître les besoins du canton et assurer la défense des intérêts vaudois sur la scène fédérale, spécialement dans le domaine des infrastructures et de la lutte contre le transfert de charges en provenance de la Confédération
- Promouvoir le Canton en tant que place sportive internationale, aussi bien du point de vue des fédérations internationales que celui de la pratique du sport, en s'inspirant de la politique de promotion économique existante

III. Les mesures

INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON

4.2. Mener une politique culturelle ambitieuse

- Faire aboutir et mettre en œuvre les lois sur la vie culturelle et la création artistique et sur le patrimoine mobilier et immatériel
- Adapter les infrastructures muséales (Musée romain d'Avenches, Palais de Rumine et Musée Arlaud à Lausanne)

III. Les mesures

INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON

4.3. Transports publics et mobilité : investir et optimiser

- Accompagner la réalisation des mesures d'infrastructure des projets d'agglomération de 1ère génération et préparer les mesures des projets d'agglomération de 2ème génération
- Créer de nouvelles interfaces entre les différents modes de transport pour faciliter et encourager l'utilisation des transports publics et la mobilité douce, en facilitant l'accès aux gares et en développant les cheminements piétons et les aménagements pour vélos
- Promouvoir et accompagner les projets CFF de développement du réseau ferroviaire qui concernent le canton, notamment ceux liés à une augmentation de la capacité vers Genève, aux développements infrastructurels du RER et aux lignes du Simplon et du pied du Jura

III. Les mesures

INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON

4.3. Transports publics et mobilité : investir et optimiser (suite)

- Améliorer les prestations au public sur les lignes régionales, par une extension et une augmentation des cadences du RER et une amélioration du matériel
- Améliorer le réseau routier notamment par la suppression de points dangereux et la lutte contre les nuisances ; le moderniser en vue de fluidifier la circulation pour tous les usagers
- Soutenir une politique de développement coordonné du transport de marchandises par la route et le rail au service des entreprises vaudoises

III. Les mesures

INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON

4.4. Développer les énergies renouvelables, garantir la sécurité de l’approvisionnement, favoriser les économies d’énergie

- Réviser la loi sur l’énergie et établir une planification énergétique territoriale
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable
- Développer le réseau de distribution afin de garantir la sécurité de l’approvisionnement énergétique et encourager l’utilisation rationnelle de l’électricité
- Renforcer la production énergétique d’origine renouvelable par le biais d’une politique d’encouragement ciblée vers les nouvelles technologies, notamment en facilitant l’implantation d’éoliennes sur le territoire vaudois. Assainir les bâtiments en amplifiant le programme fédéral

III. Les mesures

INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON

4.5. Renforcer et diversifier l'économie vaudoise : **consolider la place industrielle, mettre en œuvre une** **politique industrielle cantonale, adapter le secteur** **primaire aux défis de la future politique agricole et** **accompagner la mutation du tourisme**

- Encourager les investisseurs financiers publics et institutionnels à mettre à disposition des capitaux pour les projets d'innovation industrielle dans le canton et pour les investissements d'intérêt public dans le canton
 - Consolider la place industrielle vaudoise par les outils légaux de promotion économique, la mise à disposition de terrains équipés, la localisation d'implantations d'entreprises facilitée et la participation à un fonds de soutien au secteur industriel
 - Favoriser la concertation entre l'Etat et les grandes entreprises publiques en vue d'une politique coordonnée en matière d'investissements dans le tissu industriel cantonal
-

III. Les mesures

INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON

4.5. Renforcer et diversifier l'économie vaudoise : consolider la place industrielle, mettre en œuvre une politique industrielle cantonale, adapter le secteur primaire aux défis de la future politique agricole et accompagner la mutation du tourisme (suite)

- Adapter le secteur primaire aux défis de la PA 2014-2017 : promotion et valorisation de la production vaudoise, financement des projets « efficacité des ressources, paysage et biodiversité » ; développement d'un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre : (voir mesure 3.5.)-
- Soutenir l'activité touristique, notamment dans les régions de montagne; promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture

III. Les mesures

OPTIMISER LA GESTION DE L'ETAT

5.1. Simplifier les relations entre l'administration et la population – mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mis en ligne

- Poursuivre le déploiement de la cyber-administration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts
 - Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs
 - Adopter une stratégie de communication institutionnelle tenant compte de l'évolution des médias
-

III. Les mesures

OPTIMISER LA GESTION DE L'ETAT

5.2. Faire de l'Etat un employeur de référence pour une fonction publique

- Renforcer et développer les compétences, le potentiel et l'employabilité (formation, entretiens d'appréciation, mobilité interne et externe)
- Développer avec un encadrement de qualité les places d'apprentissage dans différents métiers au sein de l'ACV

III. Les mesures

OPTIMISER LA GESTION DE L'ETAT

5.2. Faire de l'Etat un employeur de référence pour une fonction publique (suite)

- Garantir l'égalité entre hommes et femmes (par des mesures salariales et d'organisation: places d'accueil pour les enfants des collaborateurs, télétravail, etc); favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes de l'ACV y compris à celles des Hautes écoles (professorat), par des mesures incitatives et au besoin au moyen d'objectifs chiffrés
 - Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information
 - Rassembler les dispositions relatives au statut des enseignants dans un texte légal complémentaire à la loi sur le personnel
-

III. Les mesures

OPTIMISER LA GESTION DE L'ETAT

5.3. Renforcer la collaboration entre collectivités et entre institutions

- Soutenir activement les fusions de communes
- Poursuivre la politique de dialogue entre l'Etat et les Eglises reconnues d'intérêt public ; mettre en œuvre la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et, sur cette base, favoriser le dialogue interreligieux
- Continuer de veiller à l'intégration de la population étrangère du canton au travers des différentes politiques d'accueil et de soutien prévues à cet effet

III. Les mesures

OPTIMISER LA GESTION DE L'ETAT

5.4. Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées - organisation rationnelle de l'administration et simplification administrative – prendre en compte le facteur démographique dans l'action étatique – renforcer le suivi des participations de l'Etat

- Inscrire dans une perspective anti-cyclique l'augmentation (CHF 300 mios à CHF 400 mios nets environ) annuelle du volume des investissements de la législature nécessaires au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique
- Renforcer le suivi des participations de l'Etat, dans le respect des exigences de la loi sur les participations dans l'optique d'optimiser les instruments existants pour s'assurer de la cohérence entre représentation de l'Etat et mise en œuvre des politiques publiques

III. Les mesures

OPTIMISER LA GESTION DE L'ETAT

5.4. Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées - organisation rationnelle de l'administration et simplification administrative – prendre en compte le facteur démographique dans l'action étatique – renforcer le suivi des participations de l'Etat (suite)

- Poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'administration, y compris dans une optique de maîtrise des coûts ; poursuivre la réorganisation des services, avec un déploiement cohérent dans le territoire, en envisageant le cas échéant de nouvelles constructions lorsque cela engendre des gains d'efficacité et des synergies (par exemple une « maison de l'environnement » regroupant les services concernés)
- Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurable par l'évolution démographique

IV. L'Agenda 21

- L'Agenda 21 du canton traduit l'engagement du Conseil d'Etat en matière de développement durable au travers d'objectifs à long terme
- Leviers de mise en œuvre: actions de l'Etat et promotion auprès des collectivités, milieux économiques, régions, monde associatif, citoyens
- Centre de compétences : l'Unité de développement durable

IV. L'Agenda 21

Quatre objectifs à long terme :

- Marge de manœuvre d'investissement pour les autorités grâce à des finances maîtrisées
- Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics
- Préservation de l'environnement et utilisation efficace des ressources naturelles
- Intégration de chacun dans la société et le monde du travail

IV. Financement du programme de législature

Hypothèses retenues

- ❑ **Revenus:** les recettes fiscales sont indexées de +3% en 2014, dans la continuité des prévisions de croissance 2013. Ensuite, elles sont indexées de +2% annuellement compte tenu des incertitudes conjoncturelles.
- ❑ **Charges:** la planification intègre la croissance des moyens alloués au personnel, à la santé, au social et aux engagements déjà pris. Intérêts et amortissements sont calculés à partir d'investissements annuels nets moyens de 400 mios.

	2013	2014	2015	2016	2017
Evolution des revenus planifiés	--	2,4%	2,0%	1,7%	2,2%
Evolution des charges planifiées	--	2,3%	2,7%	2,3%	2,9%

IV. Financement du programme de législature

Priorités politiques

- ❑ L'enveloppe à disposition pour le programme de législature est un élément de la planification financière.
 - ❑ Cette enveloppe sera intégrée année après année au budget, dans une mesure qui dépendra de l'évolution de l'ensemble des facteurs de la planification financière.
 - ❑ Aujourd'hui en 2012, le Conseil d'Etat prévoit une enveloppe globale affectée au financement des mesures du programme de législature déployant des effets cumulés allant de 70 mios en 2014 à 210 mios en 2017.
-

IV. Financement du programme de législature

Planification financière 2014-2017

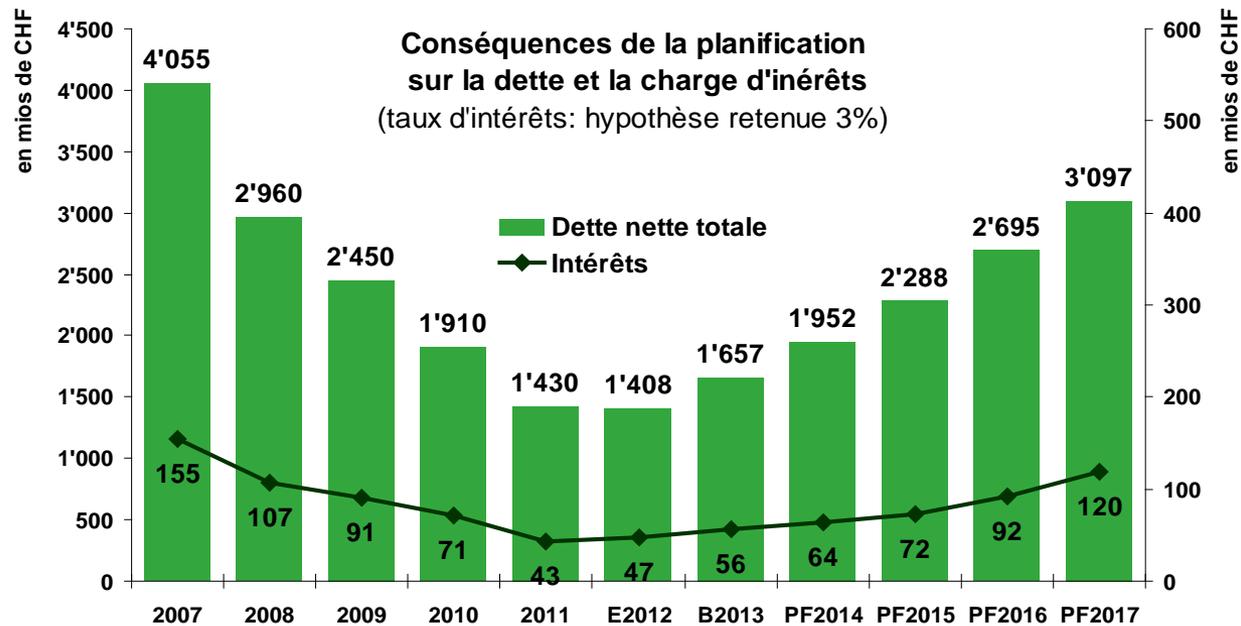
<i>En mios</i>	2013	2014	2015	2016	2017
Revenus de la planification financière	8'478	8'707	8'882	9'062	9'262
Charges de la planification financière	8'474	8'641	8'847	9'042	9'265
Résultat primaire	4	66	35	20	- 3
Mesures du Programme de législature	--	- 70	- 110	- 160	- 210
Amélioration de l'efficiencia des prestations	--	10	20	30	40
Résultat planifié	4	6	- 55	- 110	- 173

- Un budget déficitaire requiert la majorité absolue du GC (art.164 Cst-VD)

IV. Financement du programme de législature

Evolution de la dette

- Les résultats planifiés et la montée en puissance des investissements entraînent la réduction de la capacité d'autofinancement de l'Etat qui est amené à emprunter.



IV. Financement du programme de législature

Risques et incertitudes

- La planification ne prend pas en compte certains objets:
 - programme de financement de l'armée et réexamen des tâches de la Confédération, reports de charges;
 - financement de la politique fédérale des transports, mise à contribution des cantons;
 - incertitudes sur la capacité financière de la BNS et le versement de la part vaudoise au bénéfice;
 - initiative «Un rabais d'impôt qui protège les assurés plutôt que les actionnaires», baisse des recettes;
 - initiative fédérale «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS», effets non définis;
 - réforme fiscale III des entreprises, baisse des recettes.
-

V. Conclusion

- ❑ **Le programme de législature 2012-2017 se veut à la fois ambitieux, réaliste et cohérent avec la planification financière**
 - ❑ **Le Conseil d'Etat est confiant dans le fait que les 23 mesures et les actions qui en découlent constituent des réponses adéquates aux défis auxquels le canton sera confronté ces prochaines années et répond aux préoccupations de la population**
 - ❑ **Ces 23 mesures renforcent des projets et des réformes en cours; elles les complètent par des actions innovantes et nécessaires pour le bien et l'avenir du canton**
 - ❑ **Le Conseil d'Etat a la volonté de les mettre en œuvre en pleine coopération avec le Grand Conseil**
-